

Rapport d'activité de la cellule technique du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de la Viosne



Les différentes opérations ont été réalisées avec le concours financier de :



Sommaire

INTRODUCTION	3
PRESENTATION DU SIAVV	3
RAPPORT D'ACTIVITE	4
1- LA CELLULE D'ANIMATION DU SIAVV	5
1.1 FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE D'ANIMATION	5
1.2 ACTIVITE 2017 DE LA CELLULE D'ANIMATION	6
1.2.1 <i>Elaboration et suivi d'un programme de restauration</i>	6
1.2.2 <i>Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique</i>	8
1.2.3 <i>Missions spécifiques d'entretien des cours d'eau de la vallée de la Viosne</i>	9
1.2.4 <i>Suivi et surveillance de la rivière</i>	10
1.2.5 <i>Missions communes aux animations milieux aquatiques</i>	10
1.3 PERSPECTIVES POUR 2020	11
6- ENJEUX ET PROGRAMME DE RESTAURATION	13
2.1 VERS L'ATTEINTE DU BON ETAT	13
2.1.1 <i>Fonctionnement de la Viosne : Etat des lieux</i>	13
2.2.2 <i>Réglementation</i>	15
7- ETAT DES LIEUX DES COURS D'EAU	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.1 LA VIOSNE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.1.1 <i>Chars</i>	Erreur ! Signet non défini.
3.1.2 <i>Brignancourt</i>	Erreur ! Signet non défini.
3.1.3 <i>Santeuil</i>	Erreur ! Signet non défini.
3.1.4 <i>Us</i>	Erreur ! Signet non défini.
3.1.5 <i>Ableiges</i>	Erreur ! Signet non défini.
3.1.6 <i>Montgeroult, Courcelles s/ Viosne, Boissy l'Aillerie</i>	Erreur ! Signet non défini.
3.1.7 <i>Osny, Pontoise</i>	Erreur ! Signet non défini.
3.2 LES AFFLUENTS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.2.1 <i>Ru à Lin, Ru Parking de la gare de Chars, Ru de Noisement</i>	Erreur ! Signet non défini.
3.2.2 <i>Ru de Moussy, Ru de la Gouline, la Coulevre</i>	Erreur ! Signet non défini.
3.2.3 <i>Ru du Marais de Brignancourt</i>	Erreur ! Signet non défini.
3.2.4 <i>Ru de la Fontaine Saint Pierre</i>	Erreur ! Signet non défini.
3.2.5 <i>Ru de la Vallée aux Moines, Ru des Cribleurs</i>	Erreur ! Signet non défini.
3.2.6 <i>Ru de Montgeroult, Ru de la Fontaine au Pigeons</i>	Erreur ! Signet non défini.
3.2.7 <i>Ru du Panama</i>	Erreur ! Signet non défini.
CONCLUSION	16
ANNEXE 1 : BILAN FINANCIER 2017	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
A COMPLETER	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ANNEXE 2 : REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL DE LA CELLULE TECHNIQUE PAR MISSION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Introduction

Présentation du SIAVV

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de la Viosne regroupe 4 intercommunalités comprenant l'intégralité du bassin versant de la Viosne.

Ses objectifs sont l'entretien et l'aménagement de la rivière et de ses affluents, notamment par l'application des dispositions prévues par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et du programme de mesures du SDAGE Seine Normandie en vigueur.

Les évolutions de la perception des cours d'eau, la prise de conscience de l'intérêt de leur permettre un fonctionnement plus naturel, et les obligations réglementaires qui en découlent, ont fait évoluer les missions du SIAVV afin, en plus des missions d'entretien, de restaurer le patrimoine aquatique et la libre circulation des poissons et des sédiments.

L'activité du Syndicat se décline en 3 axes :

- suivi et entretien des cours d'eau ;
- études et prospectives, et réalisation de restaurations de la rivière ;
- communication, information, sensibilisation et formation.

Le SIAVV en 2019:

Président : M. Patrick Pelletier (Ableiges)

1^{er} Vice-Président: M. Didier Dutat (Santeuil)

2^{ème} Vice-Président : M. Gérard Seimbille (Pontoise).

Personnel :

- 1 chargé de mission, Tanguy Gilbergue;
- 1 agent technique; EL AMAMI Foued ;
- une secrétaire (à temps partiel) : Caroline DUCLY.

Ressources propres (cotisations intercommunales) :

85 000 € CCVC

65 000 € CACP

Budget annuel en fonctionnement : 204 027.33 €

Budget annuel en investissement : 57 538.49 €

Bureau et atelier situés 1 rue de Rouen 95450 Bord'Haut de Vigny

Cours d'eau sous la compétence du SIAVV :

COURS D'EAU	LONGUEUR (ml)	COMMUNES CONCERNEES
Viosne	28 800	CCVT, CCVC, CACP
Ru d'Arnoye	7 100	CCS, CCVCT
Ru de la Gare de Chars	550	CCVT, CCVC, CACP
Ru à Lin	2400	CCVT, CCVC, CACP
Ru du marais de Brignancourt	950	CCVT, CCVC, CACP
Ru de la Fontaine St Pierre	970	CCVT, CCVC, CACP
Ru de Moussy	2000	CCVT, CCVC, CACP
La Coulevre	3520	CCVT, CCVC, CACP
Ru de la vallée aux Moines	2300	CCVT, CCVC, CACP
Ru des Cribleurs	1300	CCVT, CCVC, CACP
Ru de Montgeroult	630	CCVT, CCVC, CACP
Ru du Panama	3300	CCVT, CCVC, CACP

Rapport d'activité

Le présent rapport d'activité se décline en trois parties afin de couvrir les différentes obligations de rapportage annuel :

- la description des activités 2019 de l'équipe technique du SIAVV et les perspectives pour 2020 ;
- les enjeux sur nos cours d'eau,
- l'état des lieux et l'inventaire des actions sur chaque cours d'eau.

1- La cellule d'animation du SIAVV

1.1 Fonctionnement de la Cellule d'animation

« Cellule d'animation » est l'appellation donnée par l'Agence de l'eau aux équipes techniques des syndicats de rivière.

Les postes de technicien rivière et de garde rivière de cette cellule d'animation sont soutenus financièrement par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% des dépenses de salaires et des frais de fonctionnement qui y sont liés.

Ce partenariat est formalisé depuis 2008, par un Contrat d'animation et une convention d'aide financière annuelle.

La cellule technique est actuellement assurée par :

- Tanguy Gilbergue depuis Novembre 2017
- Foued El Amami, agent technique depuis 2003.

La cellule d'animation assure les missions suivantes, telles que définies dans le Contrat d'animation :

Missions prioritaires :

- 1. Elaboration / suivi / mise à jour du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)

- Mise à jour de l'étude hydromorphologique ;
- Mobilisation des collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés (en particulier via un porter à connaissance dans les COPIL,);
- Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration ;
- Etablissement du PPRE (signature de conventions avec riverains).

- 2. Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE :

- Programmation de travaux ;
- Rédaction des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable aux travaux ;
- Mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers.

Missions spécifiques :

- 3. Gestion des travaux d'entretien du PPRE :

- Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux d'entretien;
- Rédaction des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable à la mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers;
- Mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers ;
- Réalisation de travaux de restauration en régie.

- 4. Suivi et surveillance de la rivière :

- Surveillance des milieux aquatiques (intervention sur pollution, infraction Loi sur l'Eau...);
- Suivre l'évolution de la qualité de la rivière.

Missions générales :

5. Missions communes aux animations milieux aquatiques

- GEMAPI : information, concertation, rédaction de notes techniques ;
- Gestion courante au sein de la structure d'accueil (veille technique, juridique, secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité) ;
- Jours de formations des agents.

Ne sont pas aidées, notamment, les actions liées à la lutte contre les inondations et les fauches des berges.

1.2 Activité 2019 de la cellule d'animation

1.2.1 Elaboration et suivi d'un programme de restauration

Etude au niveau du bassin versant pour établir le PPRE :

Marché 4 projets de restauration

Pour faire suite à l'étude hydromorphologique menée en 2012/2013 et réceptionnée en mai 2014, 4 sites prioritaires ont été identifiés sur le bassin par le comité syndical en partenariat avec le comité de pilotage.

Parmi ces 4 sites, 3 concernent le rétablissement de continuité piscicole et sédimentaire :

- Rétablissement de la continuité au moulin de Noisement à Chars ;
- Rétablissement du seuil de Brignancourt (ancien moulin de Brignancourt) ;
- Effacement du bassin d'Osny.

L'étude de faisabilité a été lancée en mars 2017 et se décompose en deux tranches :

- Une tranche ferme comprenant la faisabilité technique des 4 sites (état des lieux, diagnostic, propositions de scénarios, et développement d'avant-projet) ;
- Des tranches conditionnelles correspondant à la phase travaux et à leur suivi.

Durant l'année 2019, 3 COPIL AVP ont été réalisés :

- L'AVP du projet de restauration des berges de la Viosne à Pontoise n'ayant malheureusement pas débouché sur le lancement des travaux car l'ABF (site en périmètre classé) s'y est opposé, estimant que le projet viendrait dénaturer le paysage du parc des lavandières. L'Abf ayant récemment changé sur le territoire, des discussions doivent être relancées en 2020 avec le nouvel ABF.
- L'AVP pour la restauration de la continuité écologique au bassin d'Osny, ayant débouché sur l'affermissement de la tranche conditionnelle visant à passer à la phase travaux. Après instruction du dossier par les services de l'état, la première tranche de travaux visant à vidanger le bassin via la création d'une brèche dans la digue ont démarré le 16 décembre et se sont achevés le 19 décembre. La seconde phase des travaux visant à conforter les berges de la couleuvre, d'arasement le reste de la digue/vanne et de la végétalisation du site débuteront printemps/été 2020, la reprise du chantier dépendra de la manière dont se creuse le nouveau lit de la Viosne.

- L'AVP pour la restauration de la continuité écologique au moulin de Noisemont, débouchant sur la validation de la part du COPIL sur le passage en phase travaux à condition que le calendrier des travaux n'empiète pas sur la saison de chasse du propriétaire du marais dans lequel doit repasser la Viosne. La manière de procéder à la remise en fond de vallée a été revue. Initialement, le BE souhaitait élargir le lit du « bras mort » (talweg de la Viosne) afin qu'il puisse recevoir un débit plus important. Le site n'est pas concerné par l'enjeu inondation, COPIL a donc décidé que la rivière se recréerait son lit sans intervention de déblais sur le talweg.
- L'AVP de restauration de la continuité écologique au seuil de Brignancourt a été décalé à début 2020 afin que la SNCF puisse travailler sur la meilleure répartition des débits entre bief et bras naturel.

Restauration de la continuité écologique au moulin de Santeuil

Lancement de l'étude fin 2018, réalisation de deux COPIL et diverses réunions avec les riverains et élus afin de statuer sur le scénario contentant tout le monde.

Le COPIL avant-projets sommaire ainsi qu'une réunion avec la propriétaire du moulin et celui du marais dans lequel passe le talweg ont permis de figer un scénario dans lequel 100% du débit sera remis en fond de vallée. Le BE d'étude viendra présenter l'avant-projet définitif début 2020 qui déterminera ou non le passage en phase travaux.

Mobilisation des collectivités, agriculteurs et propriétaires concernés :

En plus des réunions des réunions rassemblant les élus du SIAVV pour l'émergence de projets sur le bassin, la cellule technique a participé à plusieurs COPIL de suivi d'étude concernant de près ou de loin la restauration des cours d'eau :

- Participation au COPIL de l'étude paysagère du Parc de Grouchy à Osny menée par le Conseil Départemental dans lequel le SIAVV a rappelé les enjeux liés à la préservation des cours d'eau du parc et aux méthodes d'entretien et de restauration des cours d'eau à mettre en place et des pratiques à éviter.
- Participation au COPIL de réaménagement de l'étang des Aulnes porté par le département.

La collaboration avec plusieurs agriculteurs de la vallée a permis de récupérer à titre gracieux 100m cube de pierre des champs calcaire de sections variées pouvant servir à la réalisation de recharges granulométriques. Une partie a servi à compléter la recharge granulométrique à sur le secteur restauré en octobre 2016 à Ableiges. 10m cube ont également été utilisés dans le cadre de la remise à ciel ouvert de 20m de Viosne à Osny afin reconstituer le matelas alluvial (cf. Réalisation de travaux de restauration en régie).

Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration :

Différents acteurs du territoire sont accompagnés dans leur projet en lien avec les milieux aquatiques ou humides de la vallée de la Viosne :

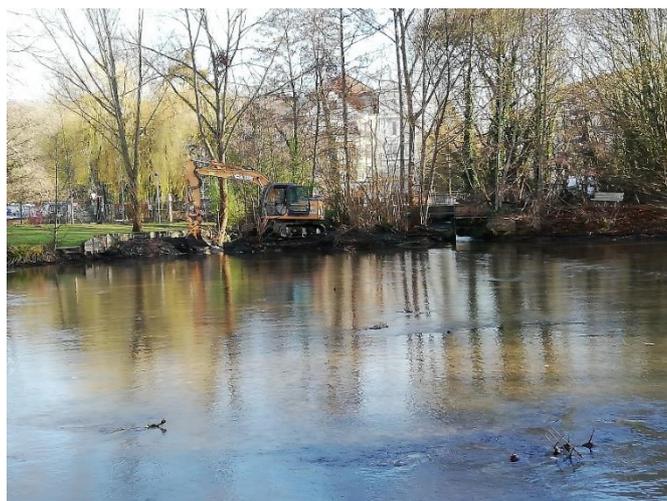
Une étude réalisée pendant 4 mois par un stagiaire encadré par le technicien a permis de faire un état des lieux des ouvrages impactant la continuité écologique sur la Viosne classée en liste 1. Cette étude faite sur demande de la DDT95 a permis d'évaluer la répartition des masses d'eau entre les biefs et les fonds de vallée et par surcroît d'évaluer la faisabilité des futurs projets de restauration en fonction des contraintes locales. Cette étude est disponible sur le site internet du SIAVV.

1.2.2 Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique

Mise en œuvre et suivi des travaux de restauration :

Le lancement des travaux de restauration de la continuité écologique au bassin d'Osny.

Il s'agit ici de la première tranche de travaux visant à vidanger le bassin pour que la Viosne se recrée un lit dans l'emprise du bassin. Les travaux se sont étalés entre le 16 et le 19 décembre 2019.



Rédaction des documents administratifs / financiers préalable aux travaux et suivi de chantiers

Le suivi du marché pour la restauration des 4 sites précédemment cités a nécessité un suivi rigoureux passant notamment à travers l'organisation des comités de pilotage, la relecture des rapports produits par le maître d'œuvre, leur modification et diffusion aux partenaires et la rédaction de comptes rendus.

D'un point de vue financier, la mission de maîtrise d'œuvre a fait l'objet d'une demande de subventions à l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Des certificats de paiement ont été effectués à chaque paiement d'acomptes au maître d'œuvre.

Réalisation de travaux de restauration en régie :

En 2020, aucun travaux de restauration d'hydromorphologie ou de continuité écologique n'a été réalisé. Cependant au cours de l'été, un dossier loi sur l'eau a été élaboré par les services techniques afin de remettre en eau d'anciens méandres sur la couleuvre. Ce dossier a été envoyé aux services instructeurs et le SIAVV est dans l'attente d'un retour de leur part.

1.2.3 Missions spécifiques d'entretien des cours d'eau de la vallée de la Viosne

Programmation de travaux d'entretien :

Les travaux d'entretien sur la vallée de la Viosne sont réalisés en régie par le personnel du SIAVV. Dans le cadre de la demande de DIG, un programme pluri annuel des travaux d'entretien a été proposé sur une période de 5 ans. Il est prévu dans ce cadre de traiter chaque année environ 8.5 km de Viosne, et environ 5km d'affluents.

Néanmoins, dans un effort de préservation et de valorisation de la ripisylve sur l'ensemble du bassin, les travaux d'entretien ont été mis en œuvre avec parcimonie. En effet, beaucoup de secteurs ont souffert des pratiques de fauches excessives limitant le développement de végétations caractéristiques, utiles au maintien des berges et à la diversification des conditions lumineuses et des habitats.

Les opérations d'entretien ont alors mises en place dans les secteurs les plus encombrés, ou à la demande de riverains, ou des communes, dans une volonté de concilier les enjeux (paysagers, biodiversité, risques sur habitations).

❖ Quelques opérations remarquables :

- *Gestion écologique des embâcles et des berges de la Viosne à Ableiges :*

Verse de deux aulnes dans la Viosne en Janvier 2019, retrait et calage des arbres le long de la berge sur un secteur amont présentant une largeur trop importante. Plantation de ligneux (aulnes et saules) au cours de l'hivers, puis fin mars plantation d'herbacés hydrophiles.

Bilan à N+1 : Diversification des écoulements sur le secteur via la réduction de la section d'écoulement, diversification des classes de lumière via le développement de ligneux en berge (secteur très ouvert), reprise d'une ripisylve structurante et proposant de nouveaux habitats.



1.2.4. Suivi et surveillance de la rivière

Suivi de la qualité de la rivière

Dans le cadre du partenariat entre le SIARP (Syndicat intercommunal de la région de Pontoise) et l'UPMC (Université Pierre et Marie Curie), le SIAVV a pu accueillir durant deux mois, une stagiaire dont la mission était de réaliser des IBGN sur le bassin versant.

Au total, 15 sites ont été traités. Les sites choisis sont essentiellement des sites ayant bénéficiés ou qui vont bénéficier de travaux de restauration hydromorphologique.

Le rapport produit à la suite de ce stage est disponible sur notre site internet : viosne.fr

1.2.5 Missions communes aux animations milieux aquatiques

GEMAPI : information, concertation, rédaction de notes techniques

L'année 2019 marque la fin des discussions et de l'étude de gouvernance GEMAPI sur le bassin versant de la Viosne. Le scénario retenu a été l'extension du SIAVV à l'intégralité du bassin versant de la Viosne (le projet de fusion avec le syndicat du Sausseron ayant été abandonné). Pour l'heure, le SIAVV est dans l'attente de la délibération d'une des intercommunalités afin d'officialiser cette prise de compétence sur ce nouveau territoire auprès des services de la préfecture du Val d'Oise.

Gestion courante au sein de la structure d'accueil

La sensibilisation aux milieux aquatiques passe par différentes opérations qui sont complémentaires avec les rencontres régulières des différents riverains et usagers des cours d'eau :

- Le site internet du SIAVV (www.viosne.fr) est maintenant disponible. Il permet d'augmenter la visibilité du SIAVV en rapportant régulièrement les actualités, travaux en cours ou à venir auprès des riverains, élus et partenaires. Les comptes rendus des conseils syndicaux et délibérations y sont également affichés. Une rubrique rappelle aussi la réglementation, les droits et devoirs des riverains de cours d'eau en matière de gestion des embâcles, entretien des berges etc ;

Formation des agents

Les agents du SIAVV se sont rendus à 2 journées de forums rivière organisées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. L'équipe technique a de plus assisté à une semaine de formation portant sur la «*Mise en œuvre des projets de restauration, cas des petits cours d'eau de plaine*» dispensée par l'AFB au cours du mois de mai 2019.



1.3 Perspectives pour 2020

L'animation et le pilotage du marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de 4 sites sur la vallée, la restauration de la continuité écologique au moulin de Santeuil, la remise en eau des méandres de la couleuvre et la rédaction de deux DCE en vue de lancer des études de restauration de continuité rythmeront l'activité de la cellule pour l'année 2020.

1 – Elaboration, suivi et mise à jour du PPRE

- Ajustement programme pluri-annuel de renaturation (reméandrage, recharge granulo, arasement seuil rustique) sur les bassins de la Viosne ;
- Relance des discussions autour d'un fonctionnement commun syndicat Viosne – syndicat Sausseron ;
- Formalisation d'un CTEC avec l'agence de l'eau ;
- Formalisation de conventions préalables aux lancements de travaux ;

2 – Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE

- Suivi du marché pour les 4 projets de restauration hydromorphologique (dont 3 rétablissements de continuité) ;
- Suivi de l'étude pour le rétablissement de la continuité écologique au moulin de Santeuil ;
- Lancement d'au moins un projet de régis : remise en eau des méandres de la couleuvre à Santeuil ;

- Création du DCE pour lancer le marché de restauration de la continuité écologique à l'étang de Bachaumont et lancement de l'étude ;
- Création du DCE pour lancer le marché de restauration de la continuité écologique au moulin du Crottin à Us ;

3- Gestion des travaux d'entretien du PPRE

- Poursuite de la programmation pluriannuelle des travaux d'entretien en régie ;
- Demande de DIG pour le nouveau territoire ;
- Sensibilisation à l'évolution des pratiques « d'entretien » pour réduire les anciennes habitudes (coupe rase, fauche) ;

4- Suivi et surveillance de la rivière

- Surveillance du réseau hydrographique, suivi des données qualité des cours d'eau ;
- Poursuite du partenariat avec le SIARP pour évaluer l'efficacité des interventions des 2 structures, et de Sorbonne Université pour le suivi de la qualité biologique de la Viosne ;
- Suivi de l'hydrophyte *Ranunculus penicillatus* ;
- Suivi de la Renouée du Japon ;

5- Missions communes aux animations milieux aquatiques

- Relance des discussions sur un fonctionnement commun avec le syndicat du Sausseron ;
- Mise à jour du site internet, contacts avec la presse ;
- Sensibilisation de la population, des usagers, des élus, lors de visites de terrain ou de participation à des manifestations.

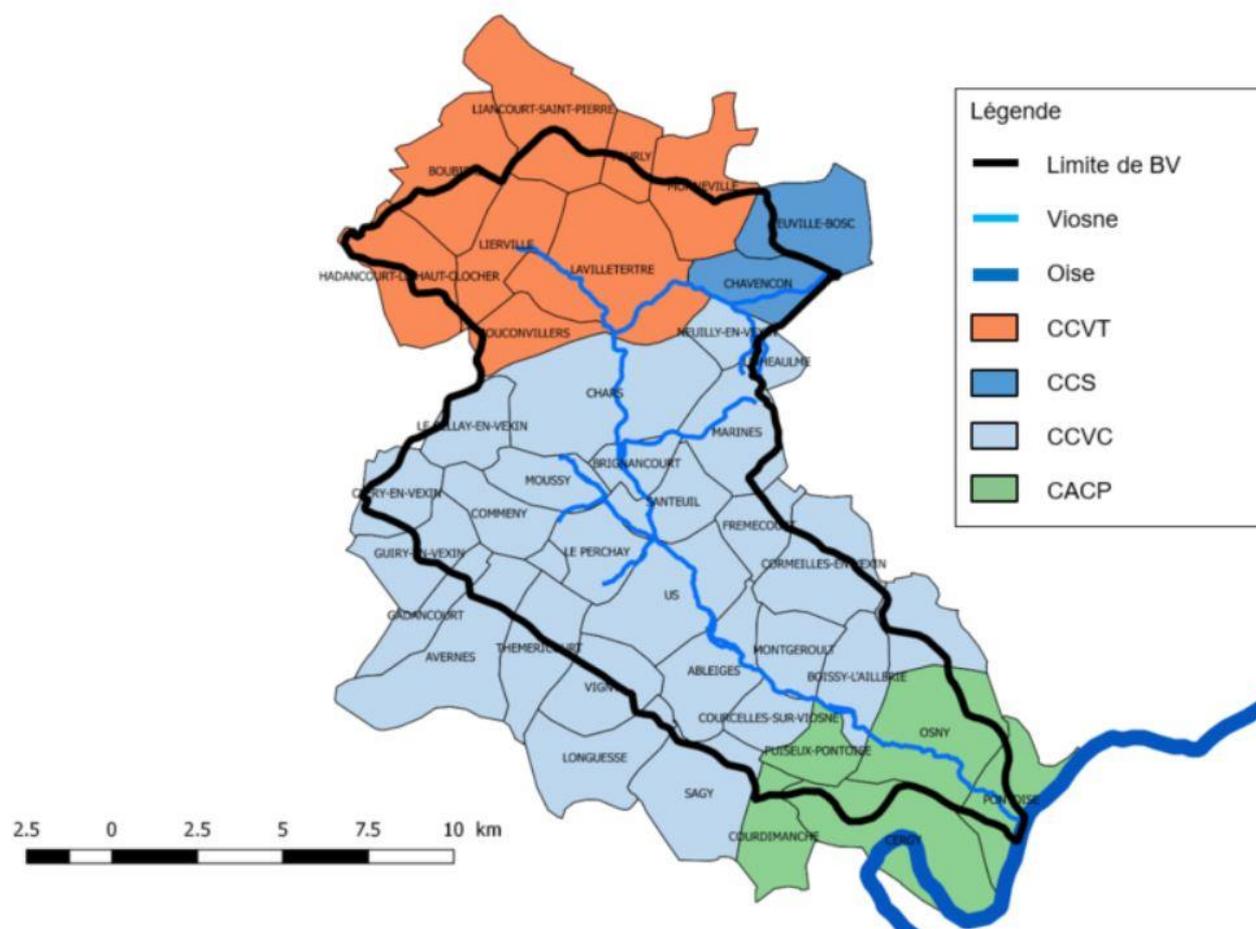
6- Enjeux et programme de restauration

2.1 Vers l'atteinte du Bon Etat

2.1.1 Fonctionnement de la Viosne : Etat des lieux

Le bassin versant de la Viosne est situé à cheval entre les départements de l'Oise et du Val d'Oise, en rive droite de l'Oise. En effet, la Viosne prend sa source dans l'Oise sur les Communautés de Communes du Vexin Thelles (CCVT) et des Sablons (CCS), elle traverse ensuite deux autres intercommunalités : la Communauté de Communes Vexin Centre (CCVC) et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)

Le bassin versant de la Viosne est inclus dans le Parc Naturel Régional du Vexin Français excepté sur sa partie urbaine (Osny et Pontoise).



Situation du bassin versant de la Viosne (source SIAVV)

La Viosne coule de façon pratiquement rectiligne dans une direction Nord-Ouest / Sud-Est avec une faible pente. Alimentée par quatre sources principales, elle possède six affluents qui débitent peu, les plus importants sont le ruisseau d'Arnoye et le ru de la Coulevre.

Le linéaire total de la Viosne et ses affluents est d'environ **47.8 Km** : la Viosne (28,8 km), le ru d'Arnoye (7,1 km), le ruisseau de la Coulevre (3,5 km), le ru de Moussy (1,9 km), le ru de la Vallée aux Moines (1,4 km), le ruisseau à Lin (1,2 km), et le ru des cribleurs (1.5 km), le ru du Panama 2,4 km).

Le secteur d'étude s'inscrit au sein de la masse d'eau FRHR229 qui correspond à « **La Viosne de sa source au confluent de l'Oise (exclu)** ». Deux petites masses d'eau y sont associées :

- « Le ruisseau d'Arnoye » (FRHR229-H2282000)
- « Le ruisseau de la Coulevre » (FRHR229-H2286000).

La Viosne est un cours d'eau dont le fonctionnement naturel est fortement modifié par les activités humaines. Ces modifications ont été importantes au cours des 5 derniers siècles et croissantes au cours de cette période.

Le premier paramètre, la qualité de l'eau, a atteint des niveaux de qualité les plus faibles à la fin du 20^e siècle. Celle-ci a une tendance à l'amélioration grâce aux importants efforts réalisés dans l'assainissement, ainsi qu'aux normes appliquées à l'industrie, associé à la désindustrialisation de notre territoire. Les pollutions d'origines agricoles sont encore présentes du fait des temps de transfert dans les sous-sols.

Sur le paramètre quantitatif, le bassin est relativement épargné des événements d'inondations du fait du fonctionnement hydrogéologique local. Des crues dues à des exhaussements de nappe, lors des années particulièrement arrosées, sont possibles mais liées qu'indirectement aux cours d'eau.

Le cours d'eau doit assurer aujourd'hui, en plus de ces fonctions naturelles, l'épuration des polluants résiduels d'origine humaine, l'écoulement des eaux de surface urbanisées, et les différents usages directs (adduction d'eau potable, industrielle ou agricole, cadre de vie, loisirs).

Les aspects fonctionnels et biologiques de la Viosne s'expliquent principalement par son état morphologique. Le lit de la Viosne a été déplacé et linéarisé dans différents objectifs au fil des siècles : utilisation de la force hydraulique au profit des moulins, drainage des marais, urbanisation et construction de réseaux de transport, implantation de la voie ferrée dans le fond de vallée et enfin utilisation des moyens mécaniques modernes pour entretenir la rivière (curage, élargissement, rectification de la rivière).

La conséquence de ces aménagements est la perte de toute dynamique du cours d'eau, dynamique pourtant indispensable pour abriter une diversité de milieux nécessaires à la vie biologique, à l'autoépuration et à la régulation des à-coups hydrauliques.

La principale composante de cette dynamique est le transport naturel des sédiments par charriage. Ce transport est fonction des débits, de la pente, et de la disponibilité des matériaux. Il est très amoindri par les retenus des seuils, moulins, par l'extraction des matériaux grossiers lors des curages et par l'endiguement/artificialisation des berges.

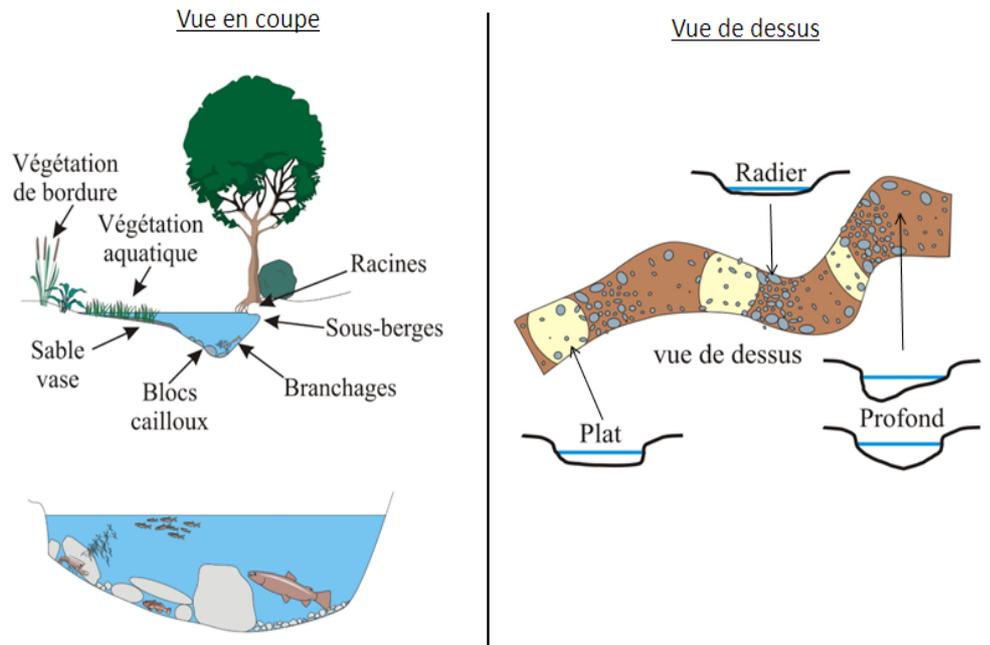
Aujourd'hui la Viosne a été modifiée sur la quasi intégralité de son linéaire, conduisant souvent à :

- des profils en long et en travers homogènes, présentant très peu d'habitats des sur-largeurs importantes, de l'ordre du double du nécessaire ;
- un lit profond, déconnecté du lit majeur
- l'absence de pente (effet de la retenue des moulins)
- un fond colmaté avec des épaisseurs de dépôts de vase parfois très importantes
- un réchauffement et une eutrophisation de l'eau dus aux écoulements ralentis.

Le bon état : une rivière diversifiée

Ces éléments ont pour conséquence de ne pas permettre au cours d'eau d'assurer ses nombreuses fonctions naturelles.

La biologie étant l'élément intégrateur de tous les paramètres du cours d'eau, l'étude des organismes aquatiques est désormais utilisée pour qualifier l'état du milieu.

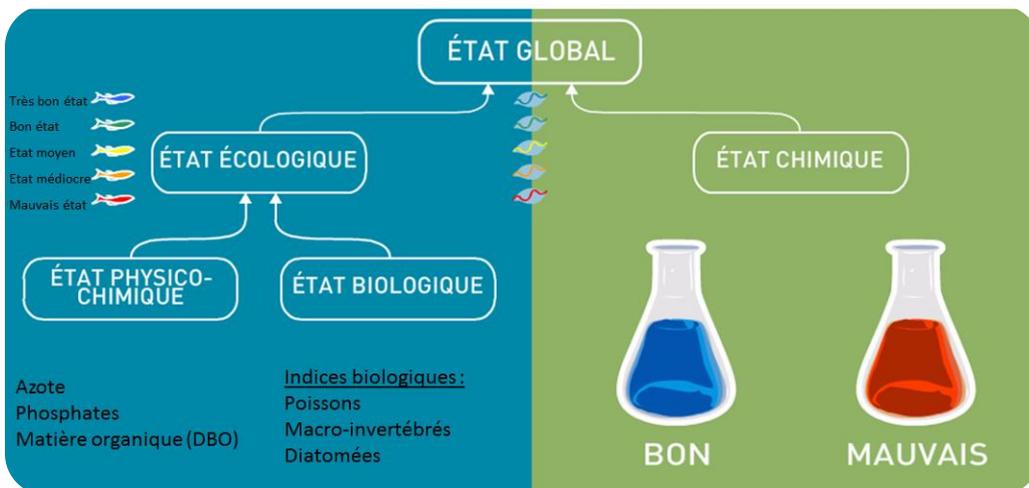


2.2.2 Réglementation

La Loi sur l'eau de 1992 vise la préservation des écosystèmes aquatiques et la restauration de la qualité de l'eau, elle est complétée par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, déclinaison en droit français des objectifs de la Directives européennes Cadre sur l'Eau (DCE).

Parue en l'an 2000, la DCE fixe des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines. L'objectif est d'atteindre un bon état général de l'ensemble des cours d'eau européens, sur les aspects chimiques, physico-chimiques et hydromorphologiques.

Des obligations de résultat pour 2015 ont été fixées puis reportés à 2021 selon les masses d'eau, en qualifiant la qualité des milieux notamment par la biologie et l'étude de cohortes d'espèces bio-indicatrices.



Paramètres étudiés afin de définir l'état qualitatif des cours d'eau

Le classement de la Viosne en « Liste 2 » des sources jusqu'à Santeuil fin 2012 oblige à rétablir les continuités sédimentaires et piscicoles dans un délai de 5 ans. L'échéance étant atteinte (fin 2017), le report des objectifs sera probablement repoussé.

Conclusion

L'année 2019 a été rythmée par une dynamique d'actions répartie sur l'ensemble des missions qui régissent l'activité du SIAVV.

En effet, concernant les missions prioritaires, le SIAVV a poursuivi la maîtrise d'œuvre de conception pour le rétablissement de la continuité écologique sur 4 sites de la vallée de la Viosne. Notamment via le lancement des travaux sur un des sites (Osny), en ce qui concerne les autres sites, deux sites (noisemont et lavandières) en sont au stade de l'AVP, travaux prévus pour noisemont en 2021 et pour les lavandières, le projet doit être relancé car stopé par l'ABF. Le dernier site (Brignancourt) fera l'objet d'une réunion de présentation d'AVP début 2020.

Le SIAVV s'est également intéressé au moulin de Santeuil, dernier obstacle infranchissable de la Viosne sur la portion classée en liste 2. Plusieurs réunions sur site en présence des services de l'Etat, des élus et de la propriétaire de l'ouvrage ont permis de dresser un état des lieux des enjeux et des scénarios possibles. Le COPIL c'est réuni à plusieurs reprises en 2019. La présentation de l'avant-projet définitif sera faite début février 2020.

En 2020 le SIAVV aura de plus l'occasion de reprendre une activité de restauration en régie via la remise en eau des méandres de la couleuvre à Santeuil.

Pour ce qui est des missions spécifiques, le programme des travaux d'entretien prévu dans le cadre de la DIG s'est poursuivi en se limitant uniquement aux interventions visant à redonner une fonctionnalité aux berges ayant perdu toute leur ripisylve et au retrait d'embâcle.

Enfin, les missions générales ont représenté une grosse partie de l'activité de la cellule technique avec notamment le projet de restructuration du SIAVV pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur les bassins de la Viosne. De nombreuses discussions avec les partenaires réglementaires et financiers et les élus concernés ont abouti à l'idée de création d'un syndicat mixte qui exercera la compétence GEMAPI sur le BV de la Viosne. Cette fusion, répondant aux logiques de mutualisation et de rationalisation de l'action publique, contribuera à rendre encore plus pertinent l'échelle d'action de la structure pour des interventions cohérentes et homogènes. Cette gestion intégrée de bassin versant contribuera alors à augmenter la légitimité de la nouvelle structure et apportera une expertise sur un territoire jusqu'aujourd'hui non couvert en totalité par une cellule technique (tête de bassin versant de la Viosne). Pour se faire, une étude de gouvernance a été lancée en fin d'année 2017 pour accompagner le SIAVV dans la réalisation de cet objectif. Les discussions autour d'une fusion future et d'un fonctionnement commun Viosne-Sausseron doivent être relancées après les élections municipales de 2020.